

SOMMAIRE

- MARCHÉ
- POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE POST 2020
- NÉGOCIATIONS INTERNATIONALES
- SEMENCES UKRAINIENNES : ENTRAÏNE À LA COMPÉTITIVITÉ
- PROTECTION PHYTOSANITAIRE
- ACTIONS D'IRRIGANTS D'EUROPE
- LUTTE CONTRE LES MYCOTOXINES
- PLATEFORME AGRICULTURE & PROGRÈS : AU CŒUR DU DÉBAT EUROPÉEN
- NOUVEAUX DÉBOUCHÉS
- PROMOTION MAÏS ET SORGHU
- COMMUNICATION SYNDICALE SOUTENUE

MARCHÉ

Malgré une nouvelle hausse de la sole européenne de maïs lors de la campagne 2020/2021, la situation de la filière maïs européenne reste délicate du fait d'un contexte économique difficile.

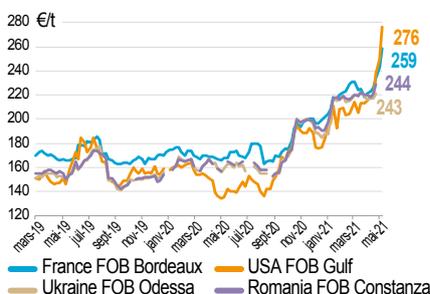
SURFACES EN HAUSSE, IMPORTATIONS EN BAISSÉ

Si les surfaces en maïs de l'UE ont augmenté de près de 200 000 hectares en 2020-2021 pour un total de 8,9 Mha, cette hausse reste conjoncturelle. Elle s'explique en partie comme une réponse à des problématiques climatiques ponctuelles ayant empêché l'implantation de cultures d'automne dans un certain nombre de pays pour la 2^{ème} campagne consécutive. Elle ne devrait pas se répéter en 2021-2022 du fait de la bonne implantation des céréales d'hiver en particulier.

Pour la campagne 2020-2021, les importations devraient nettement diminuer avec une projection de 16 Mt importées en fin de campagne contre 19,7 Mt en 2019-2020. Pour la première fois depuis 2017, l'UE devrait perdre son statut de 1^{er} importateur mondial de maïs au profit de la Chine ! Mais, cette situation n'est pas structurelle. Elle résulte en particulier de la sécheresse qui a fortement touchée l'Ukraine (29,5 Mt produites contre 35,9 en 2019-2020) et d'achats inédits de maïs de la part de la Chine (près de 30 Mt contre 5 Mt en moyenne ces dernières campagnes).

DES PRIX ÉLEVÉS QUI N'ONT PAS FORCÉMENT BÉNÉFICIÉ AUX PRODUCTEURS

Après une baisse drastique des prix entre mars et août 2020, conséquence d'une moindre production d'éthanol aux États-Unis du fait des restrictions de déplacement liées à la crise sanitaire, les prix se sont nettement relevés à partir de septembre-octobre 2020 pour atteindre des niveaux inédits depuis 8 ans.



Cette situation de prix élevés est liée à un bilan mondial tendu. Les principaux exportateurs de maïs au niveau mondial (États-Unis, Brésil, Argentine, Ukraine) ont connu des baisses de productions liées à des aléas climatiques qui ont restreint l'offre et les stocks mondiaux. En revanche, la demande mondiale est restée très forte notamment du fait de besoins massifs de maïs en Chine qui devrait même devenir le 1^{er} importateur mondial de maïs avec environ 30 Mt. Cette situation inédite s'explique par plusieurs facteurs : baisse structurelle des surfaces encouragées par l'État chinois, aléas climatiques, reconstitution du cheptel porcin, stocks moins élevés qu'annoncés...

Cependant, les producteurs européens de maïs n'ont pas forcément profité de cette importante hausse des prix depuis l'automne 2020. En effet, bon nombre d'entre-eux ont dû vendre avant le début de cette dynamique du fait de besoins de trésorerie. La perspective de prix pour la campagne 2020-2021 reste plus favorable même si elle est soumise à une très forte volatilité.

POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE POST 2020

Lancé en 2018, le processus de négociation de la future Politique Agricole Commune (PAC) s'est accéléré courant 2020 après l'accord conclu entre les chefs d'État en juillet sur le budget européen. Toutefois, compte tenu du retard pris dans les négociations il a été décidé de prolonger

de deux ans l'application de la PAC actuelle afin d'assurer la transition dans l'attente de la future réforme qui rentrera en vigueur en 2023. La CEPM reste mobilisée sur les sujets prioritaires pour les producteurs de maïs européens auprès de l'ensemble des institutions.

BUDGET : UNE DIMINUTION LIMITÉE

Un accord budgétaire a finalement été atteint en juillet 2020 sur le montant du cadre financier pluriannuel 2021-2027 qui détermine les fonds alloués à la PAC sur cette période. Les divergences entre États-Membres ont été allongées par le Brexit. Cependant, les chefs d'États ont fini par s'accorder sur un cadre budgétaire. Celui-ci sera en baisse par rapport à la PAC 2014-2020, et ce d'autant plus si l'on tient compte de l'inflation, mais les coupes massives demandées par la Commission et soutenues par certains États afin de financer de nouvelles priorités, ont pu être évitées. Cependant, cette baisse met en lumière le manque de réelle ambition agricole européenne alors que la crise sanitaire mondiale a souligné l'importance stratégique de la souveraineté agricole et alimentaire et que le green deal et la stratégie « de la ferme à la fourchette », son volet agricole, vont multiplier les défis pour les producteurs de maïs de l'UE.



© Udo Pohlmann de Pivabey

LA FUTURE ARCHITECTURE VERTE, UN ENJEU MAJEUR

Les colégislateurs européens (Parlement Européen et Conseil des Ministres de l'Agriculture) ont rendu leur position sur la réforme de la PAC en octobre 2020 et validé les grandes lignes de la réforme proposée par la Commission Européenne en juin 2018. Depuis, au niveau européen, s'est ouverte la dernière phase de négociations (« trilogues ») qui doit normalement aboutir à la conclusion d'un accord sur la future réforme de la PAC à la mi-2021. Les trois institutions européennes doivent se mettre d'accord sur les derniers points qui font encore débat entre elles et

qui portent sur les 3 règlements européens qui constitueront la future PAC... L'un des principaux points de débat porte sur la future architecture verte (conditionnalité des aides et nouveau programme d'aide « éco-régime » dans le 1^{er} pilier de la PAC). A ce titre, la CEPM s'oppose à une rotation obligatoire des cultures à la parcelle dans le cadre de la future conditionnalité, qui constituerait une grave menace pour tous les acteurs de la filière maïs dans l'Union Européenne. Par ailleurs, elle juge capitale la limitation de la subsidiarité dans la répartition des enveloppes budgétaires comme dans les mesures qui pourraient être prises par les États-Membres dans le cadre de leurs plans stratégiques nationaux afin de limiter les distorsions de concurrence entre producteurs européens.

2021 sera l'année décisive pour faire valoir une PAC qui soutienne la compétitivité des producteurs de maïs européens et conforte la résilience de leurs exploitations.

NÉGOCIATIONS INTERNATIONALES

La crise de marché du début 2020, liée à la situation sanitaire, a, une nouvelle fois, signalé le fait que le système de droit de douanes européens sur le maïs était désormais peu opérant. Il est primordial de réformer la protection du marché européen alors que les concessions commerciales se multiplient et que les exigences de l'UE vis-à-vis des producteurs de maïs tendent à se renforcer. Les importations restent massives du fait des distorsions de concurrence.

DES CONCESSIONS COMMERCIALES MULTIPLIÉES

L'Union Européenne est depuis la campagne 2017/2018, le 1^{er} importateur mondial de maïs devant le Japon et le Mexique avec en moyenne 20 Mt de maïs importées par campagne. Ces importations proviennent en majorité de la zone de la Mer Noire (Ukraine) et d'Amérique du Sud (Brésil) alors même que les standards de production en matière environnementale et sociale sont bien inférieurs aux standards européens et que la Commission Européenne souhaite drastiquement renforcer dans le cadre du Green Deal (neutralité carbone à l'horizon 2050, réduction de l'usage d'engrais et de produits phytosanitaires...). Les distorsions de concurrence sont donc de plus en plus fortes, et pourtant la Commission Européenne continue



Maïs grain, maïs doux, amidon, éthanol, semoule de maïs, la CEPM demande d'exclure ses produits sensibles des accords bilatéraux

de multiplier les concessions commerciales sur les maïs (grain, doux et semence) et les produits transformés (amidon, éthanol, semoulerie...). Concernant le maïs grain, bien que le marché européen soit déjà très largement ouvert (Abatimento, Droits nuls pour la Serbie et le Canada, multiplication des contingents pour l'Ukraine...) de nouvelles concessions sont mises en place, partiellement à l'heure actuelle, avec l'accord avec le Mercosur. Toutes ces concessions commerciales affaiblissent le système de droit de douane à l'importation déjà peu efficace du fait d'un seuil de déclenchement extrêmement bas.

BREXIT

L'année 2020 a vu l'officialisation du Brexit après de nombreux mois de négociations entre l'UE et le Royaume-Uni. Pour les producteurs de maïs européens, les enjeux sont nombreux. Un cadre administratif clair doit être mis en place pour pouvoir exporter facilement vers le Royaume-Uni, désormais hors du marché commun. Par ailleurs, l'UE doit être vigilante à ce que le Royaume-Uni ne devienne pas hub de réexportations vers le marché commun dans le cadre de son accord commercial avec l'UE. Enfin, le Brexit pose la question de la répartition des concessions commerciales. Si la Commission a bien renégocié les contingents OMC avec ses partenaires (280 Kt à droits nuls pour le maïs) pour les distribuer équitablement entre le Royaume-Uni et l'UE, elle n'en prend pas le chemin sur les accords commerciaux bilatéraux. De ce fait, l'UE devra désormais supporter à 27 États-Membres des concessions définies pour 28 pays !

UNE NÉCESSAIRE COHÉSION ENTRE POLITIQUE AGRICOLE ET POLITIQUE COMMERCIALE

Alors que la PAC est en cours de négociations, la CEPM reste mobilisée au niveau des instances européennes pour demander la mise en cohérence de la politique agricole de l'UE et de sa politique commerciale. Les distorsions de concurrence, déjà importantes avec les pays-tiers, sont renforcées par la multiplication des concessions commerciales qui rendent inopérantes une protection du marché déjà affaiblie. Pour cela, la CEPM demande d'exclure des négociations les produits jugés sensibles pour la filière avec les principaux pays producteurs de maïs, ou « a minima » obtenir des contingents les plus faibles possibles à droits réduits comme lors des discussions avec le Mercosur (maïs grain, maïs doux, amidon, éthanol, semoulerie). De plus, elle souhaite obtenir des clauses de sauvegarde dans ces différents accords. Elle demande également le maintien des mesures anti-dumping pour la production du maïs doux vis-à-vis de certaines origines comme la Thaïlande afin de lutter contre les distorsions de concurrence. Enfin, la CEPM demande la révision du fonctionnement du système de droit de douane qui est pertinent par son caractère contracyclique (déclenchement cas de crise grave des prix) mais qui est peu efficace du fait d'un seuil de déclenchement extrêmement bas (revalorisation nécessaire) comme l'a montré la première moitié de l'année 2020

SEMENCES UKRAINIENNES : ENTRAVE À LA COMPÉTITIVITÉ

Depuis 2011, l'Ukraine tente d'obtenir une équivalence de son système d'inspection au champ et de certification de la part de l'Union Européenne. C'est une véritable menace pour la compétitivité de la filière de production européenne, face à un réseau ukrainien qui bénéficie d'un coût de production très inférieur et accède à des produits de protection des cultures bannis en Europe. Au cours de l'année 2020, sur la base de conclusions d'audits techniques, la Commission a publié une décision favorable soumise au Parlement Européen et au Conseil et parallèlement, une consultation publique a été ouverte. Ainsi, la CEPM a multiplié les actions auprès des différentes instances et lors de cette consultation publique afin de relayer sa ferme opposition à une telle décision et solliciter la réalisation d'une étude d'impacts avant toute prise de décision. Malgré un soutien obtenu auprès du CESE et de députés européens, le Parlement n'a pas suivi cette demande et a soutenu la demande de la Commission. Une posture similaire a aussi été retenue par le Conseil, entérinant définitivement l'équivalence pour les semences de céréales ukrainiennes en vigueur depuis le 15 novembre 2020. La CEPM reste désormais vigilante sur le suivi de cette décision et de ses impacts sur les producteurs de semences de maïs et plus globalement, de la filière européenne.

PROTECTION PHYTOSANITAIRE

Dans un contexte où les échanges mondiaux s'amplifient, l'Union Européenne est depuis 2017 le premier importateur mondial de maïs. Ses importations proviennent en majorité de la zone de la Mer Noire et d'Amérique du Sud, alors même que les standards de production en matière environnementale et sociale dans ces régions sont bien inférieurs aux standards européens. Ainsi les distorsions de concurrence pour les producteurs européens sont de plus en plus élevées, et devraient être encore renforcées dans le cadre du Green Deal. La panoplie des solutions chimiques pour protéger les maïs se réduit progressivement. Aujourd'hui, la filière maïs est en face d'impasses techniques vis-à-vis de certains ravageurs ou maladies. Le calendrier de renouvellement des différentes substances laisse présager de nouvelles difficultés à venir. En 2020, la CEPM s'est mobilisée pour que le renouvellement de la substance active Cyperméthrine soit soutenu par les États Membres. En effet, la Cyperméthrine est l'une des dernières solutions efficaces autorisées permettant de lutter contre de nombreux ravageurs : taupins maïs également *Diabrotica virgifera virgifera* et *Tanymecus dilaticollis*, les alternatives possibles étant assorties de restriction d'usage, ou étant moins efficaces. Le vote est prévu en mai 2021 et devrait conduire au renouvellement de la substance. Le

calendrier de réexamen des prochaines années est particulièrement soutenu puisque tous usages confondus, ce sont 286 substances actives dont l'expiration arrive à terme d'ici 2026. A cela s'ajoute un durcissement global de la politique de sécurité du consommateur. A l'échelle Européenne, de plus en plus de contaminants seront réglementés, et sur des niveaux d'exigence sanitaires renforcés. Ainsi en 2020, la CEPM a répondu à la consultation de la Commission Européenne concernant la révision des seuils DON et T2-HT2, rappelant que dans un contexte d'évolution du climat et de diminution des solutions de lutte, les producteurs de maïs demandent le maintien de la réglementation en vigueur, c'est-à-dire les limites identiques pour DON et le maintien de recommandations pour les toxines T2&HT2.

Les actions menées par la CEPM au niveau Européen ont pour objectif de maintenir un choix de solutions de lutte diversifiées et efficaces, ainsi que l'accès à des produits innovants tout en limitant les distorsions de concurrence.

ACTIONS D'IRRIGANTS D'EUROPE

L'association Irrigants d'Europe, lancée en 2016 et qui réunit actuellement la France, l'Italie, l'Espagne et le Portugal, continue de déployer ces actions pour faire connaître ses positions et porter la voix des irrigants sur les différents dossiers politiques européens. Si la situation sanitaire actuelle a malheureusement interdit plusieurs des actions de communication prévues, un « position paper » a été réactualisé, et envoyé aux principaux décideurs européens. Rappelant que le maintien d'un revenu agricole viable et que la résilience sur le territoire de l'Union Européenne pour améliorer la sécurité alimentaire passent par un soutien de l'irrigation, Irrigants d'Europe appelle à ce que les décisions de la PAC et plus globalement, les orientations européennes, soient cohérentes avec les enjeux liés à l'irrigation, en particulier dans un contexte de changement climatique.

LUTTE CONTRE LES MYCOTOXINES



Le consortium MycoKey (Integrated and innovative key actions for mycotoxin management in the food and feed chain) soutenu par l'Union Européenne et dirigé par le CNR ISPA à Bari, en Italie, a pour but de réduire la contamination par les mycotoxines en Europe et en Chine, tant dans la production que lors des échanges des céréales les plus à risque : maïs, blé et orge. Le consortium se compose de 34 partenaires issus de l'industrie, de la recherche et du monde associatif (dont 11 membres chinois).

Le consortium a officiellement pris fin en mars 2020 mais a été prolongé jusqu'en octobre 2020 en raison de la COVID-19. Un

des objectifs du consortium était le développement d'un outil informatique opérationnel – le « MycoKey App » – à base de technologies avancées (sondes, images aériennes) et de nouvelles méthodes d'analyses. Le « MycoKey App » fournit aux parties prenantes des prévisions rapides et personnalisées sur les niveaux de risque, les solutions de production, de stockage et de transformation qui sont les plus favorables en termes économiques. Des solutions alternatives et sécurisées seront également proposées à terme pour les cargaisons contaminées. L'application peut être téléchargée sur la plate-forme Akkerweb (<https://akkerweb.eu/en-gb/>) sous condition de création d'un compte personnel (gratuit). L'application elle-même est régulièrement mise à jour et fonctionne partout dans le monde.

Pour des raisons de règles de financements propres aux projets européens, l'AGPM, membre français de la CEPM, a porté les engagements initialement prévus par la CEPM et qui sont centrés sur la diffusion des résultats vers les producteurs européens. Cela a notamment eu lieu via un colloque organisé le 18 février 2020 à Mont-de-Marsan (France) sur le thème « *Mycotoxines en maïs : connaître et comprendre leur développement pour une meilleure gestion agronomique* ». Ce colloque, organisé en collaboration avec Arvalis, a réuni une cinquantaine de participants, techniciens de la filière maïs et agriculteurs. Les participants ont pu ainsi avoir connaissance des conclusions du projet MycoKey sur les mycotoxines en maïs, des derniers travaux d'Arvalis sur le sujet, et suivre les débats d'une table ronde réunissant différents intervenants de la filière sur les enjeux liés à la protection sanitaire.

PLATEFORME AGRICULTURE & PROGRÈS AU CŒUR DU DÉBAT EUROPÉEN



La plateforme Agriculture & Progrès réunit les producteurs de maïs, de betteraves sucrières et des fabricants de sucre, afin de promouvoir une production agricole durable en Europe. La mission de la plateforme est d'améliorer la compréhension de la société et des décideurs, mais aussi de leur fournir des suggestions sur les besoins et les défis pour garantir une production agricole durable basée sur l'innovation. Depuis que la CEPM a rejoint la Plateforme Agriculture & Progrès en tant que membre fondateur aux côtés de CIBE et du CEFS en 2019, la Plateforme s'est développée. En 2020, elle a accueilli de nouveaux partenaires : l'APPR - Association des producteurs de maïs roumains - comme membre ; et la Confédération européenne des entrepreneurs de travaux agricoles, ruraux et forestiers (CEETTAR) – comme soutien de la Plateforme.

En 2020, la plateforme s'est positionnée sur plusieurs questions clés pour le secteur dans le contexte du renouveau politique européen et a entrepris des activités à plusieurs niveaux :



Conférence sur la protection intégrée des cultures combinant ambition, réalisme et innovation dans le cadre de la stratégie « De la ferme à la table »

- Présence sur les réseaux sociaux (Twitter, LinkedIn, site web), y compris une série de tweets « #FromTheField ».
- Documentations, positions : articles d'opinion, contributions à diverses consultations publiques et feuilles de route...
- Diverses réunions avec des députés européens, des fonctionnaires de la Commission et les représentations permanentes des États membres.
- Événements et webinaires :
 - Webinaire sur « L'agriculture du carbone - Comment donner vie à ce concept innovant » sous le patronage de la députée européenne Irène Tolleret (PPE, FR). Parmi les intervenants figuraient Nicola Di Virgilio de la DG Agriculture de la Commission européenne, le Dr Rolf Sommer, directeur du WWF Allemagne et Edouard Lanckriet d'Agrosolutions.
 - Webinaire sur « Les techniques de sélection innovantes : Le rôle crucial de l'agriculture durable pour réaliser les ambitions du Green Deal » sous le patronage du député européen Paolo De Castro (S&D, IT), avec des intervenants dont Céline Duroc. Initialement prévu au printemps 2020, il a été reporté au printemps 2021 en raison de la pandémie.



Ce webinaire était important pour exprimer les positions des membres de la plateforme à la veille de la publication de l'avis de la Commission à la demande du Conseil, attendu fin avril 2021 et qui devrait jeter les bases d'une prochaine discussion autour du statut réglementaire des NBT. La CEPM restera évidemment attentive à ces discussions au cours de l'année 2021.

Dans le contexte de la pandémie mondiale et des restrictions qui en découlent, la plate-forme a mis en ligne sa série de conférences, permettant ainsi à un large public d'accéder aux webinaires éducatifs organisés en étroite collaboration avec les membres du Parlement Européen.

Site Internet : <https://www.agriprogress.info/blog-agriculture/>

Compte tweeter : @AgriProgress

NOUVEAUX DÉBOUCHÉS

Le pacte vert est la boussole de la Commission européenne pour entraîner l'UE vers la neutralité carbone en 2050. Les mots clés sont « Accélération » et « Changement systémique » pour répondre à l'urgence climatique. La crise sanitaire n'est qu'une justification supplémentaire pour acter des évolutions structurelles vers une économie décarbonée, au risque de mettre de côté certains atouts agricoles et du maïs.

SOLUTION POUR LA DÉCARBONATION

La CEPM est mobilisée pour faire reconnaître la solution maïs et le bioéthanol pour contribuer à la décarbonisation totale des transports. Face à la loi climat déposée en mars 2020 et aux perspectives de révision de nombreuses directives concernant le bioéthanol pour juin 2021, la CEPM a contribué à rédiger une position commune à l'automne 2020 avec ses partenaires de la plateforme européenne des biocarburants. C'est une vraie feuille de route pour augmenter le rôle du bioéthanol de maïs et construire un cadre réglementaire plus équitable entre les énergies et les types de mobilité. La CEPM a répondu à différentes consultations sur la loi climat, la révision de la RED2, a sollicité l'intervention de ses membres



La CEPM s'attache à faire reconnaître la place des biocarburants de première génération pour atteindre la neutralité carbone de l'UE en 2050

auprès de la COMENVI pour la loi Climat. Plusieurs rendez-vous ont été menés avec la Plateforme auprès de la DG ENVI, des cabinets des Commissaires ENER et TRANSPORT.

La CEPM défend aussi un cadre cohérent de concurrence et de durabilité avec les importations dont les matières premières et les biocarburants doivent respecter les normes européennes, et à minima les engagements de l'Accord de Paris. C'est le sens de la réponse de la CEPM à la consultation sur le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières. Dans le contexte de la crise COVID et des baisses de consommation de carburants dues aux confinements et autres restrictions, la CEPM a défendu auprès de la Commission européenne le maintien des niveaux d'incorporation nationaux et la protection du marché intérieur. La Commission a instauré un suivi renforcé des importations de bioéthanol du Brésil et des USA.

Enfin, en 2020, la CEPM s'est mobilisée contre un projet d'acte délégué visant à identifier les investissements verts, dit « Taxonomie », avec ses partenaires de la plateforme Agriculture & Progrès. En effet, ce projet de texte exclut les biocarburants issus de plante alimentaire, comme le bioéthanol de maïs, et aurait introduit des critères de durabilité sur les bioénergies et le maïs allant au-delà de la RED2 ou de la PAC en négociation. Une situation inacceptable.

PROMOTION MAÏS ET SORGHO

La CEPM est membre de Sorghum ID depuis sa création. Dans ce cadre elle suit les actions de promotion dédiée à la culture du sorgho de même que les actions de promotion sur la culture du maïs, actions conduites dans le cadre de projets pilotés par la FNPSMS, Fédération Nationale de la Production de Semences de

Maïs et Sorgho, et financées par la Commission Européenne. Évidemment l'année 2020a été perturbée par la Crise du COVID qui a contrarié le déploiement des programmes de promotion en limitant les déplacements, évènements et réunions. Malgré tout un grand nombre d'actions ont été conduites pour promouvoir la génétique européenne des semences de maïs en Russie, Biélorussie, Ukraine, Kazakhstan, Iran, Pologne et Roumanie et des semences de sorgho vers l'UE et le Moyen-Orient.

UNE CAMPAGNE AMBITIEUSE

La FNPSMS et Sorghum ID regardent désormais vers 2021 avec le commencement d'une ambitieuse campagne de promotion dans 5 pays Européens pour le maïs et le sorgho : la France, l'Espagne, l'Italie, la Roumanie et la Bulgarie. Elle vise à mettre en avant les qualités de la génétique européenne et à soutenir ainsi les surfaces de production. Pour le Sorgho, le lancement de cette campagne de promotion sera notamment incarné par le 3^{ème} Congrès Européen du Sorgho qui se tiendra les 12 et 13 octobre 2021 à Toulouse. La CEPM restera un partenaire du déploiement de ces actions, et notre membre polonais, le PZPK, est associé avec la FNPSMS, à cette belle campagne pour le maïs européen !



Participation au Salon « Agros 2020 » à Moscou du 29 au 31 janvier, à destination des producteurs russes et qui a accueilli plus de 12 000 visiteurs ; une belle vitrine pour les semences européennes de maïs et de sorgho

COMMUNICATION SYNDICALE SOUTENUE...

La CEPM est active tout au long de l'année pour exprimer ses positions. Pour cela, elle utilise divers outils et en particulier des Communiqués de Presse ainsi qu'une Newsletter trimestrielle et une lettre économique hebdomadaire (Corn Market) qui permettent d'accroître son audience et de relayer ses actions.

Le site internet www.cepm.org permet de retrouver l'ensemble de ces publications.



Bien évidemment, la CEPM est inscrite au registre européen de la transparence pour conduire l'ensemble de ses activités.

... ET EXPRIMÉE DANS LES GROUPES DE DIALOGUE CIVILS

La présence de la CEPM dans 5 Groupes de Dialogues Civils (GDC) (Paiements directs et verdissement / PAC / Cultures arables / Environnement et changement climatique / Aspects internationaux de l'agriculture) constitue une opportunité permanente pour faire entendre la voix du maïs européen, d'une part pour alerter les organisations partenaires (notamment COPA COGECA), sur des questions

potentiellement préjudiciables pour le maïs et d'autre part, pour être source de propositions. La CEPM participe également aux réunions des GDC sur les questions transversales, comme par exemple l'impact des négociations Brexit sur l'agriculture ou l'évaluation du rôle des GDC pour impliquer la société civile dans la prise de décision au niveau européen. A cause de la COVID-19, la participation de la CEPM à ces GDC se fait de façon virtuelle, ce qui permet à différents représentants d'intervenir. Céline IMART a ainsi présenté au GDC Cultures arables du 5 mars 2021 le maïs comme solution pour l'environnement et le climat, présentant aux institutions et aux parties prenantes européennes les nombreux atouts de cette culture incontournable.